

Le mode de scrutin anti-démocratique des Chambres de commerce

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

4 novembre 2016

Le vote, acte indispensable par lequel la démocratie est censée s'exprimer, demeure dans ce premier quart du XXI^e siècle un vrai sujet. Pas seulement sous nos latitudes régulièrement décriées à cause du peu d'appétence qu'elles manifestent à l'égard de l'exercice. Les journalistes n'ont d'ailleurs pas de mots assez durs pour commenter, aux soirs des scrutins, les taux de participation parfois dérisoires qu'offrent nos joutes électorales. Face à l'épreuve du vote, les États-Unis d'Amérique symbole du monde libre et du système démocratique tant vanté par Alexis Tocqueville ne sont pas non plus un modèle exemplaire de ce qu'il est convenu d'appeler le devoir civique. Ainsi l'élection très prochaine qui mettra aux prises Hillary Clinton et Donald Trump n'attirera aux urnes qu'un Américain sur deux. En cela rien d'exceptionnel. Il en va ainsi à chaque élection présidentielle américaine. Et cela fait longtemps que cela dure. Étonnant, non ?

La réalité américaine pour étrange qu'elle soit n'a rien de comparable avec l'incongruité qui sévit dans certains pays africains où les urnes continuent à être copieusement bourrées tant qu'elles n'ont pas atteint des chiffres qui défient l'entendement. À ce stade, l'inconvenance monte de plusieurs crans. Triche, vol, hold-up, chacun choisit son vocabulaire. Peu importe le mot retenu. Nous entrons de plain-pied dans l'univers de la turpitude. La morale n'est plus sauve.

Un ancien préfet en vogue chez les patrons a récemment avoué en petit comité que les élections des Chambres de commerce étaient les plus " sales " qu'il connaisse. C'est une façon d'avouer sans le vouloir qu'en haut lieu personne n'est dupe. Cet ancien fonctionnaire n'a pas fait connaissance avec cette réalité seulement depuis qu'il n'est plus en poste. Les pouvoirs publics savent très bien que le mode d'élection en vigueur -

vote par correspondance – est sujet aux coups les plus tordus. La semaine dernière en Guyane, une plainte a été déposée pour vol du matériel de vote. Lors d'un scrutin, certains ont évoqué des vols du même genre en Guadeloupe, des boîtes à lettres fracturées, et violées. Cette fois ce n'est plus seulement la morale qui n'est plus sauve. C'est le droit qui est bafoué. Quid des sanctions ?

Cette année la Réunion et la Martinique ont adopté le vote électronique. La Guadeloupe a préféré perpétuer un mode de vote archaïque propice à toutes les tricheries. Peut-on expliquer pourquoi ? Les autres questions sont les suivantes : en quoi le vote à la Chambre de commerce est-il démocratique ? Qui osera affirmer sans honte que ce scrutin qui tourne parfois à la farce est honnête ? Si le moindre doute subsiste quant à la probité du système pourquoi le garde-t-on ? Des questions qui resteront sûrement sans réponse. Le plus pathétique dans cette histoire c'est l'attitude de ceux qui au final sont élus. Une fois juchés sur leur strapontin, Ils se drapent dans une dignité sans égal et feignent d'ignorer qu'ils ont poussé à minima sur du pas très net. Certes beaucoup d'élus de la Chambre n'ont jamais pris part aux magouilles qui peuvent être mises en place. Ils ne savent même pas comment procèdent les tricheurs. Sauf que les manigances n'élisent pas que les fraudeurs. Les bons dignitaires en profitent aussi. Et ils le savent. Les élus a priori bon chic bon genre ne peuvent se dédouaner à si bon compte. À moins qu'à leurs yeux la fin justifie les moyens et que seul compte la gagne. Dès lors effectivement, foin de démocratie.